



# Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme, 2<sup>e</sup> partie

Annexe D – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Juin 2024



This document is available in English under the title  
*Holocaust Education and Countering Antisemitism, Part II.*

# Table des matières

Préface	1
Introduction	2
<b>Section A : Fondements des cours menant à une QA</b>	<b>3</b>
Perfectionnement professionnel en Ontario	3
Contexte d'apprentissage de l'Ontario	5
Agrément : programme de qualification additionnelle	7
<b>Section B : Conception des cours menant à une QA</b>	<b>8</b>
B. I. Contexte du cours <i>Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme</i>	8
B. II. Contenu du cours <i>Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme</i>	11
Annexe D : Qualifications de spécialiste en trois parties	11
Exigences liées aux cours menant à une QA	11
Ressources	18
Annexe 1	19
Annexe 2	23



# Préface

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des rédactrices et rédacteurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours, ainsi que des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections :

## **Section A : Fondements des cours menant à une QA**

Cette section expose les éléments fondamentaux du contenu du cours. Le système d'éducation de l'Ontario tient compte de ces éléments pour favoriser le bien-être du pédagogue et de l'apprenant; ils sont essentiels à la création d'un milieu d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif pour tous les apprenants et les pédagogues.

## **Section B : Conception des cours menant à une QA**

Cette section examine les concepts de base et éléments connexes qui forment les conditions d'agrément pour tous les cours menant à une QA. Elle expose également les éléments particuliers du contenu qui permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences relatives au cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenant» fait référence aux élèves.

## Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française
- écoles publiques de langue anglaise
- écoles catholiques de langue française
- écoles catholiques de langue anglaise
- écoles des Premières Nations
- écoles provinciale et d'application
- écoles privées
- écoles indépendantes
- milieux urbains
- milieux ruraux
- régions éloignées.

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le règlement.

## Section A : Fondements des cours menant à une QA

Placer les intérêts et le bien-être de chaque apprenant au premier plan est au cœur de l'enseignement en Ontario.

### Perfectionnement professionnel en Ontario

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante. Les pédagogues participent à des activités de perfectionnement professionnel dans l'objectif d'améliorer le rendement des apprenants de la province.

Les pédagogues suivent un programme de formation initiale à l'enseignement de quatre sessions afin d'obtenir les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Tout au long de leur carrière, ils continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel adoptant diverses formes, dont des séances offertes par le ministère de l'Éducation, par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires; des lectures professionnelles; et des cours menant à une QA.

Les cours menant à une QA sont conçus par des pédagogues et ont pour objectif de guider et d'améliorer l'exercice professionnel. Ces cours permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et compétences en matière de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques. Ils soutiennent également l'exercice professionnel en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative.

Le cours menant à la QA *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme, 2<sup>e</sup> partie* reflète **les théories et processus d'apprentissage des adultes** qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et le questionnement. Les instructeurs offrent aux candidats des expériences d'apprentissage professionnel liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprenants.

## Cadre de formation de la profession enseignante

Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les occasions et processus qui appuient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues. Les cours menant à une QA permettent aux pédagogues de mettre à profit et de faire progresser leurs connaissances, leurs compétences, leurs pratiques et leurs valeurs.

## Normes de déontologie de la profession enseignante



## Normes d'exercice de la profession enseignante



Vous pouvez consulter ces ressources fondées sur les normes sur le [site web de l'Ordre](#).

## **Contexte d'apprentissage de l'Ontario**

Les pédagogues de l'Ontario reconnaissent que l'apprentissage est influencé par les forces, les besoins, les champs d'intérêt, le vécu et les identités de l'apprenant. L'éducation en Ontario est complexe et dynamique. Les écoles de l'Ontario sont des communautés d'apprentissage qui reflètent la diversité de la province. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi sur l'éducation* servent de fondement à une éducation équitable, inclusive et accessible.

La profession enseignante en Ontario continue d'évoluer en réponse à la diversité actuelle et changeante des apprenantes et apprenants. Ainsi, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques. Grâce au perfectionnement professionnel continu, ils approfondissent leur compréhension des principes énoncés ci-dessous. Ce faisant, ils enrichissent leurs pratiques professionnelles pour appuyer l'apprentissage et pour favoriser le bien-être de chaque apprenant.

### **Fondement antioppression**

Un fondement antioppression est une approche qui vise à garantir que l'équité et les droits de la personne fassent partie intégrante de tous les cours et programmes menant à une QA offerts aux pédagogues de l'Ontario. Il reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice, d'iniquité et d'inégalité. Les activités de perfectionnement professionnel des enseignants doivent reconnaître et aborder les contextes historiques qui ont contribué aux diverses formes d'oppression. Un fondement antioppression reconnaît que des préjugés et des suppositions liés au pouvoir et aux privilèges influencent l'apprentissage des pédagogues et des apprenants, et ont une incidence sur leur bien-être. Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle commune de cerner et de remettre en question les obstacles individuels et systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, et de favoriser le bien-être et l'inclusion de chaque apprenant.

## Politique d'aménagement linguistique

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux membres de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident le droit à une instruction dans leur langue maternelle.

En Ontario, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit le mandat unique des écoles de langue française. Les pédagogues agissent à titre d'ambassadeurs et promeuvent la langue française et la culture francophone auprès des apprenantes et apprenants. Ils approfondissent leur compréhension de l'identité linguistique et culturelle des apprenants francophones. Ils développent ensemble un sentiment d'appartenance à la francophonie en Ontario, au Canada et dans le reste du monde.

## Apprentissage pour tous

Les pédagogues croient que chaque élève peut apprendre. Ils fournissent des programmes et des services qui répondent aux forces et aux besoins uniques de chaque apprenant. Des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des données probantes et centrées sur l'apprenant offrent des occasions équitables pour tous. Des milieux d'apprentissage inclusifs respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif et physique.

## Accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous est guidée par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et la diversité sont fondamentales pour la pratique quotidienne de l'enseignement et de l'apprentissage. Les pédagogues défendent le droit de chaque apprenant d'accéder aux services et ressources du système d'éducation et d'en bénéficier, car ils comprennent les besoins uniques liés aux contextes géographiques et socioéconomiques. Ils créent des occasions pour chaque apprenant de mettre en valeur ses capacités et de participer pleinement à son apprentissage. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation, comme la technologie d'assistance, de contenus accessibles et d'une conception inclusive pour l'enseignement et l'apprentissage permet de respecter les forces et les besoins de chaque apprenant.

## Éducation de l'enfance en difficulté

Chaque apprenant a son propre profil distinct. En vertu de la *Loi sur l'éducation*, un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) peut déterminer qu'un apprenant est atteint d'une anomalie de comportement ou de communication, d'ordre intellectuel ou physique, ou d'anomalies multiples. Selon le Règlement de l'Ontario 181/98 : Identification et placement des élèves en difficulté, une équipe interdisciplinaire doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) qui tient compte des forces, des besoins et des capacités de l'apprenant. Les pédagogues étant responsables de l'enseignement et de l'évaluation de tous les apprenants, ils fournissent les adaptations, les modifications ou le programme alternatif décrits dans le PEI.



## Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

*Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :*

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre* ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.
  - 5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.
6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.  
Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

## **Section B : Conception des cours menant à une QA**

### **B. I. Contexte du cours *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme***

L'antisémitisme n'a pas commencé avec l'Holocauste, pas plus qu'il n'a pris fin avec la défaite du Troisième Reich en 1945. Souvent considéré comme l'une des plus anciennes formes de haine au monde, l'antisémitisme remonte à plus de 2 000 ans selon des sources grecques et romaines. Depuis lors, cette haine profondément enracinée à l'égard du peuple juif a été normalisée dans la société européenne et ailleurs, et a servi de base à la désignation de boucs émissaires, à l'aliénation, à la déshumanisation et, enfin, à l'assassinat de six-millions de personnes juives durant l'Holocauste.

L'antisémitisme se poursuit aujourd'hui. Un grand nombre des mêmes mythes et stéréotypes se répandent dans le monde entier, y compris ici au Canada et, ce qui est particulièrement préoccupant, dans nos écoles. Dans le contexte inquiétant de la montée de l'antisémitisme au Canada et à l'étranger, la création et la mise en œuvre d'attentes d'apprentissage abordant l'antisémitisme et l'Holocauste dans les programmes-cadres de 6<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> année, ainsi que la rédaction des lignes directrices du présent cours, sont particulièrement pertinentes (Statistique Canada, 2023a).

Pour bien comprendre l'antisémitisme actuel au Canada, il faut connaître l'histoire du peuple juif dans notre pays. Les mythes et stéréotypes antisémites étaient présents au Canada avant l'arrivée des premières personnes juives au pays (c'est au milieu des années 1700 que la première personne juive s'y est installée de façon permanente). Comme de nombreuses communautés d'immigrants, le peuple juif a été confronté à des obstacles au début de la colonisation et pendant le XX<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, la communauté juive au Canada compte près de 400 000 personnes, ce qui en fait la quatrième plus grande communauté juive au monde à l'extérieur de l'Israël (Statistique Canada, 2023b). Les Canadiennes et Canadiens d'origine juive, qui ne représentent qu'environ 1 % de la population du pays, demeurent le groupe religieux le plus visé par les crimes haineux. Ce segment relativement petit de la population contribue grandement à la vie canadienne et fait partie d'un paysage social diversifié, lequel se reflète dans les salles de classe de l'Ontario.

Compte tenu du nombre relativement faible de personnes juives au Canada et à l'étranger, certaines personnes sont plus familières avec les stéréotypes et mythes antisémites haineux qu'avec les Juifs eux-mêmes. Dans l'optique d'offrir à tous les apprenants un espace où ils se sentent vus et entendus dans les salles de classe, il faut créer des occasions de dialogue sur l'antisémitisme et l'Holocauste. Améliorer la compréhension de ce que signifie être juif aidera à briser les stéréotypes négatifs de longue date et à démentir les informations erronées sur les personnes juives et leurs communautés. Il est essentiel de comprendre et de remettre en question la mésinformation afin de lutter contre l'antisémitisme et de promouvoir une société plus inclusive et plus accueillante.

Les pédagogues, guidés par une solide base pédagogique ancrée dans les pratiques exemplaires de l'enseignement de l'Holocauste, peuvent contextualiser ce sujet important en approfondissant leur compréhension de l'histoire du peuple juif. Ils peuvent trouver des points communs et des liens entre différents groupes identitaires qui ont été confrontés à des injustices historiques. C'est là une excellente occasion de découvrir des moyens novateurs de favoriser la compréhension et le soutien entre ces communautés tout en tenant compte des différences inhérentes et du caractère unique de ces expériences.

Tout au long de l'histoire, des tendances communes ont alimenté la haine à l'égard de la population juive : l'utilisation de stéréotypes discriminatoires véhiculés et perpétués par la propagande; la théorie conspiratrice qui présente le peuple juif comme première cause des plus grandes crises de l'histoire, depuis la peste bubonique des années 1340 et les grandes guerres du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la pandémie de COVID-19. Ces mensonges s'inscrivent dans une longue tradition de faire des personnes juives les boucs émissaires et de les stigmatiser en tant que minorité religieuse et culturelle responsable des maux de la société et de tout ce qui est maléfique. Cela a contribué à jeter les bases de l'Holocauste, l'un des exemples les plus frappants des conséquences génocidaires de ce qui peut se produire lorsque la haine n'est pas dénoncée.

La réalité actuelle des bouleversements dans le monde donne aux pédagogues des raisons de se pencher sur l'histoire et de développer chez les apprenants une meilleure compréhension de l'antisémitisme, de la suprématie blanche et d'autres formes de haine qui menacent nos communautés. Près de 85 ans se sont écoulés depuis le début de la Seconde Guerre mondiale, l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui, alors que le nombre de témoins directs encore en vie diminue rapidement, la désinformation et le déni pur et simple de l'Holocauste circulent librement en ligne, effaçant graduellement cette période de notre mémoire collective. Ces faux récits enlèvent la dimension tragique de l'Holocauste et contribuent à l'antisémitisme qui affecte nos communautés aujourd'hui. Et cela augmente le potentiel d'une plus grande instabilité sociale. Les pédagogues jouent un rôle essentiel dans la résolution de ces problèmes en travaillant avec les apprenants afin de développer leur esprit critique et les outils nécessaires pour dénoncer l'antisémitisme et la haine sous toutes ses formes.

L'inclusion est une priorité pour la profession enseignante en Ontario. C'est pourquoi examiner la haine sous toutes ses formes et dans toutes ses complexités, y compris l'antisémitisme, est une nécessité morale. Dans un climat de tension et de peur croissantes au sein de nos communautés, les enseignants doivent maintenant réaffirmer, par l'éducation, que la haine, sous quelque forme que ce soit, ne sera pas tolérée.

Les fournisseurs de cours qui se préparent à offrir *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme* pourront s'appuyer sur des ressources disséminées par des organismes tels que [Friends of Simon Wiesenthal Centre for Holocaust Studies](#), [Liberation75](#), le [Musée de l'Holocauste Montréal](#), la [Canadian Society for Yad Vashem](#) et [The World Holocaust Remembrance Center](#) pour élaborer leur cours. Ces ressources permettront aux concepteurs de cours de déterminer les événements historiques pouvant servir de points de départ pour contextualiser l'apprentissage professionnel des pédagogues sur l'antisémitisme et l'Holocauste.

Les évènements mondiaux peuvent inclure l'expulsion du peuple juif d'Espagne entre les XV<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et l'immigration massive des personnes juives en Amérique du Nord au tournant du 20<sup>e</sup> siècle lorsqu'ils fuyaient les vagues de pogromes en Europe de l'Est. Les évènements canadiens peuvent inclure le refus d'entrée des 900 passagers du M.S. St Louis qui fuyaient l'Allemagne nazie, les plafonds d'inscription qui limitaient l'entrée des étudiants juifs dans les écoles professionnelles jusque dans les années 1970, et le rejet par la Cour suprême du Canada, en 1984, de la plainte du négationniste James Keegstra selon laquelle les accusations criminelles portées contre lui violaient sa liberté d'expression. Les concepteurs de cours peuvent également faire référence à l'évènement mondial suivant, lequel a commencé au Canada : le Comité des droits de l'homme des Nations unies a rejeté la demande de Malcolm Ross visant à annuler son congédiement d'un poste en enseignement au Nouveau-Brunswick, notant que son licenciement était considéré «comme une restriction nécessaire à la protection du droit et de la liberté des enfants juifs de bénéficier d'un système scolaire à l'abri des partis pris, des préjugés et de l'intolérance». (*Malcolm Ross v. Canada*, 2000).

Deux des leçons les plus importantes de l'Holocauste que les pédagogues peuvent enseigner aux apprenants sont l'importance d'être des citoyens actifs et la nécessité d'analyser de manière critique le monde qui les entoure afin de dénoncer et de combattre l'antisémitisme et d'autres formes de haine et d'intolérance. C'est par l'éducation que l'on peut former une génération qui s'efforcera de briser le cycle de la haine et de l'intolérance.

De nombreux partenaires ont contribué à l'élaboration de la présente ligne directrice, dont des universitaires, des chercheurs, des praticiens, des spécialistes en la matière, et des leaders du système représentant divers conseils scolaires de district, fournisseurs de cours menant à une QA, facultés d'éducation, et organisations communautaires de partout en Ontario.

## **B. II. Contenu du cours *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme***

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision; et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, comme approuvé par le registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre réussit un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

### **Annexe D : Qualifications de spécialiste en trois parties**

Les cours en trois parties de l'annexe D (voir Annexe 1) menant à une qualification de spécialiste permettent aux pédagogues :

- d'améliorer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme, 1<sup>re</sup> partie*;
- d'étendre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences pour concevoir et mettre en œuvre des occasions d'apprentissage, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme, 2<sup>e</sup> partie*;
- de mettre en œuvre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences dans un rôle de leadership, comme énoncé dans la ligne directrice du cours *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme, spécialiste*.

### **Exigences liées aux cours menant à une QA**

Le cours menant à la QA *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme, 2<sup>e</sup> partie* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

**Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme, 2<sup>e</sup> partie** permet aux candidats d'élargir leur pratique professionnelle, leurs compétences et leurs connaissances particulières en vue de créer des occasions d'apprentissage par rapport aux éléments requis suivants :

### **Fondement antioppression**

- aborder les préjugés, la discrimination et les barrières individuels et systémiques ainsi que les manifestations de pouvoir et privilège (p. ex., stéréotypes à propos du peuple juif, y compris les accusations antisémites proférées dans la culture populaire concernant le contrôle médiatique, monétaire et gouvernemental)
- étude des cycles de haine pour comprendre les formes d'antisémitisme à travers l'histoire et dans des contextes contemporains (p. ex., l'Allemagne après la Première Guerre mondiale, la période postpandémie de COVID-19)
- questionnement sur les processus sociaux et les idéologies utilisés pour déshumaniser les personnes juives au moyen du nazisme, du fondamentalisme et d'autres formes d'extrémisme (p. ex., capacitisme et racisme scientifique)
- possibilité de comprendre les identités juives, y compris l'intersectionnalité multinationale et multiraciale de celles-ci résultant de siècles de vie diasporique
- stratégies visant à aider les apprenants et les pédagogues à lutter contre les préjugés personnels qui façonnent leur compréhension des communautés juives et de l'Holocauste.

### **Normes de déontologie de la profession enseignante et Normes d'exercice de la profession enseignante**

- importance des normes d'exercice et de déontologie comme fondements théoriques dans la présente qualification additionnelle (p. ex., conséquences de la présence sociale et de la conduite des pédagogues en tant que professionnels)
- identité professionnelle, connaissances, leadership, défense des intérêts et pratiques collectives éthiques pour guider la planification de programmes.

### **Politique d'aménagement linguistique (PAL)**

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et les politiques connexes à la présente qualification additionnelle
- processus et pratiques liés à l'enseignement et l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- environnement d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation.

### **Curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques, cadres, lignes directrices, stratégies et ressources actuels qui y sont liés du ministère de l'Éducation**

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liés à *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme, 2<sup>e</sup> partie*
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources de l'Ontario qui se rapportent à la présente qualification additionnelle

- politiques, processus et pratiques pour promouvoir l'ouverture à l'innovation, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir.

### Législation et règlements de l'Ontario actuels

- législation (p. ex., *Code des droits de la personne* de l'Ontario, *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap.15, et *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*) et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne en ce qui concerne la lutte contre l'antisémitisme
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation, aux politiques et aux pratiques provinciales en vigueur (p. ex., devoir de diligence)
- application des recommandations gouvernementales ainsi que des politiques et protocoles de l'employeur se rapportant à la lutte contre l'antisémitisme et à l'enseignement de l'Holocauste.

### Apprentissage pour tous

- planification de processus et de programmes pour fournir des occasions équitables à chaque apprenant ainsi que de multiples points d'accès à l'apprentissage sur les thèmes de la résistance, de la résilience et de la survie
- stratégies qui répondent aux forces, aux identités, aux besoins et aux intérêts de chaque apprenant (p. ex., différenciation pédagogique, conception universelle de l'apprentissage et apprentissage par l'expérience)
- pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de lui donner les moyens de réaliser ses objectifs d'apprentissage
- approches tenant compte des traumatismes pour garantir l'accès aux occasions d'apprentissage
- stratégies pour aider les apprenants à reconnaître leurs préjugés personnels, lesquels façonnent leur compréhension de l'éducation à l'Holocauste et de l'antisémitisme (p. ex., remise en question des références aux degrés de souffrance).

### Accessibilité pour tous

- responsabilités éthiques liées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- défense de la nécessité de ressources et de services qui répondent aux besoins cognitifs, sociaux, affectifs, physiques et contextuels de chaque apprenant
- stratégies d'adaptation, de soutiens et de technologies d'assistance qui appuient l'apprentissage et favorisent l'inclusion
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques
- exploration d'une variété de ressources disponibles liées à la lutte contre l'antisémitisme et à l'éducation à l'Holocauste qui mettent l'accent sur l'accessibilité en tant que critère de sélection.

## Éducation de l'enfance en difficulté

- responsabilités éthiques liées au plan d'enseignement individualisé (PEI), au plan de sécurité et au plan de transition de l'apprenant, y compris des processus pour adapter et modifier le contenu portant sur des sujets délicats
- programmes, stratégies et services qui appuient l'apprenant ayant une identification dans la réalisation des objectifs individuels décrits dans ses plans
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions.

## Recherches en éducation

- recherches et littératures courantes liées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent à *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme, 2<sup>e</sup> partie*
- recherches qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société et leurs incidences sur l'apprentissage et le bien-être
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques en appui à l'apprentissage
- possibilités d'étudier et d'utiliser les travaux de recherche et ouvrages didactiques disponibles sur l'éducation à l'Holocauste et sur la lutte contre l'antisémitisme (p. ex., musées de l'Holocauste, témoignages de survivants, œuvres littéraires, plateformes numériques).

## Mise en application des théories d'apprentissage et d'enseignement

- théories et pratiques liées à la pédagogie et l'andragogie à l'appui de l'apprentissage dans un milieu inclusif
- cadres de travail théoriques et principes fondamentaux qui sous-tendent *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme, 2<sup>e</sup> partie*
- théories sur le développement et le façonnement de l'identité afin de favoriser le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant, et d'appuyer l'apprenant en tant qu'allié
- théories d'apprentissage pour développer le profil et les identités de l'apprenant
- compréhension des idéologies politiques et des politiques connexes, et de leurs répercussions sur l'antisémitisme et sur toutes les formes de haine
- stratégies visant à favoriser des cultures qui valorisent le pédagogue en tant que coapprenant (p. ex., enquête indépendante).

## Soutiens pour l'apprenant

- politiques, processus et pratiques qui ont pour objectif de créer une culture d'appartenance afin de favoriser le développement cognitif, social, affectif et physique de l'apprenant
- programmes qui tiennent compte des expériences, des identités, des besoins et du bien-être de l'apprenant
- pratiques qui répondent aux compétences linguistiques de l'apprenant
- pédagogies critiques et pratiques qui appuient le bien-être et l'efficacité de l'apprenant



- infrastructure visant à reconnaître, à interrompre et à signaler les incidences d'antisémitisme dans les écoles (p. ex., responsabilité des apprenants et des pédagogues de défendre chaque apprenant et devoir de signalement des pédagogues)
- stratégies visant à soutenir les apprenants juifs et non juifs dans leur apprentissage de l'antisémitisme et de l'Holocauste à partir de divers points d'entrée.

### Pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser le développement des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interprétation de l'information, expression des idées et interaction avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes qui s'alignent avec les principes et les processus énoncés dans le curriculum et les politiques de l'Ontario
- processus et pratiques adaptés et axés sur la culture pour offrir des occasions d'apprentissage qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant
- pratiques d'évaluation pour :
  - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage)
  - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant qu'*apprentissage)
  - porter un jugement professionnel éclairé sur l'apprentissage démontré (évaluation *de* l'apprentissage) et le choix de stratégies d'évaluation
- approches pédagogiques qui soulignent l'importance de l'apprentissage par l'enquête et des compétences transférables pour lutter contre l'antisémitisme en salle de classe et ailleurs, y compris l'analyse et la compréhension des phases du génocide
- approches pluridisciplinaires à l'enseignement de l'Holocauste qui tiennent compte de divers aspects du curriculum (p. ex., expériences des prisonniers et des survivants à travers la musique et les arts visuels, eugénisme et contextualisation de l'expérimentation éthique dans le domaine des sciences)
- stratégies pour aborder l'impact des mots et images incendiaires (y compris ceux que l'on voit dans les médias sociaux)
- stratégies pour enseigner à propos des médias en utilisant des ressources médiatiques afin de favoriser le développement de compétences critiques qui permettent de reconnaître, d'analyser et de commenter les expériences médiatiques qui perpétuent l'antisémitisme (p. ex., propagande, désinformation et information erronée)
- stratégies pédagogiques qui prônent l'empathie tout en explorant les complexités sociales et temporelles de l'Holocauste et de l'antisémitisme, y compris la sélection intentionnelle de ressources éducatives qui atténuent l'exposition aux traumatismes
- analyse des définitions de l'antisémitisme et utilisation de la terminologie appropriée dans le contexte du système éducatif de l'Ontario.

## Milieu d'apprentissage sécuritaire, équitable et inclusif

- politiques et processus pour créer et soutenir des milieux d'apprentissage inclusifs qui respectent la diversité et qui encouragent la pensée critique (p. ex., exploration des liens interculturels entre et au sein de diverses communautés juives, langage qui privilégie l'affirmation culturelle)
- milieux d'apprentissage inclusifs qui facilitent l'apprentissage, reflètent la diversité, sensibilisent à l'intersectionnalité des identités juives et favorisent la responsabilisation de l'apprenant
- stratégies pour la création de milieux sûrs qui respectent la culture et l'identité des apprenants juifs et de leurs familles
- pratiques permettant de reconnaître les actes d'antisémitisme à l'école et de protéger les pédagogues et les apprenants à cet égard
- stratégies visant à créer un milieu d'apprentissage sûr dans lequel on peut aborder des contextes sensibles et difficiles.

## Enseignement et apprentissage basés sur les principes de l'apprentissage électronique

- intégration des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage (p. ex., accès aux ressources pédagogiques sur l'Holocauste approuvées par le conseil scolaire et le ministère de l'Éducation)
- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bien-être de l'apprenant
- développement de compétences médiatiques critiques afin d'étudier l'impact de diverses formes de médias (p. ex., propagande sous forme de bulletins d'information, de publications et de memes sur les réseaux sociaux) sur les individus et les communautés
- examen de la pratique professionnelle afin de modéliser l'utilisation intentionnelle des ressources en ligne pour éviter de perpétuer les préjugés
- enquête critique sur le rôle des plateformes en ligne (p. ex., jeux et partage de vidéos) dans la résurgence, la propagation et la normalisation de l'antisémitisme.

## Pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture qui reflètent une compréhension des diverses identités de chaque apprenant ainsi que des diverses cultures et identités croisées juives au Canada et partout dans le monde (p. ex., communautés juives ashkénazes, séfarades, Beta Israël, et Mizrachi)
- examen des politiques spécifiques au contexte visant la sélection de ressources pédagogiques culturellement inclusives qui appuient l'apprentissage pour favoriser l'engagement et le bien-être de l'apprenant

- reconnaissance de la diversité et de l'intersectionnalité au sein de toutes les communautés juives (p. ex., communautés du Moyen-Orient, de l'Afrique, de l'Asie, et communauté 2SLGBTQ+)
- exploration des relations entre la culture, la citoyenneté, l'histoire et les identités.

### **Justice sociale et citoyenneté démocratique**

- législation et politiques liées à la citoyenneté démocratique à l'échelle locale, nationale et mondiale qui encouragent les apprenants à prendre des mesures pour favoriser l'instauration d'une société plus juste
- pensée critique qui incite les apprenants à utiliser des stratégies concrètes pour lutter contre l'antisémitisme dans leur école et leur communauté
- stratégies visant l'établissement de consensus, la démocratie participative et l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté qui prônent la voix, l'agentivité et la solidarité pour lutter contre l'antisémitisme
- pratiques pour mettre en valeur les contributions de la population juive aux mouvements de justice sociale et écologique ainsi qu'aux innovations technologiques (p. ex., mouvement des droits civiques, agriculture communautaire, pare-feu informatiques)
- stratégies pour contrer la mentalité d'observateur passif et remettre en question les normes sociales qui perpétuent l'oppression contre des communautés juives (p. ex., dénonciation de l'utilisation de langage antisémite, signalement des actes d'antisémitisme).

### **Responsabilité partagée pour l'apprentissage**

- processus et pratiques pour favoriser la communication et la collaboration avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les organismes multiconfessionnels et la communauté scolaire à l'appui de l'apprentissage
- partenariats avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants et les tutrices et tuteurs qui valorisent la prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadership
- collaboration avec des agences et partenaires communautaires pour offrir des expériences d'apprentissage authentiques, y compris pour explorer les contributions positives des communautés juives
- soutien à l'échelle de l'école, du système et de la communauté pour protéger les pédagogues et les apprenants contre les traumatismes liés à la matière enseignée.

### **Communautés d'apprentissage professionnel**

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective afin de renforcer leurs capacités de leadership en matière de lutte contre l'antisémitisme et d'éducation à l'Holocauste
- recherche et leadership pour faire évoluer sa pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus

- occasions pour les pédagogues d'augmenter leur aisance à dénoncer et à combattre l'antisémitisme dans des contextes professionnels
- dialogue réflexif pour soutenir l'apprentissage et l'enseignement de la lutte contre l'antisémitisme à tous les niveaux du système éducatif
- stratégies visant à établir des liens avec des organismes communautaires pour soutenir le perfectionnement professionnel (p. ex., Friends of Simon Wiesenthal Centre for Holocaust Studies, Toronto Holocaust Museum, Liberation75, Musée de l'Holocauste Montréal).

## **Ressources**

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme, 2<sup>e</sup> partie*, sont accessibles sur le site web de [l'Ordre](#) et le site web du [ministère de l'Éducation de l'Ontario](#).

## Annexe 1

### Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D

#### Considérations

- cohérence entre les trois parties des cours de l'annexe D pour :
  - appuyer le développement et la progression des connaissances ainsi que la mise en œuvre et le leadership;
  - soutenir les candidats qui suivent les parties du cours auprès de différents fournisseurs.
- l'expérience professionnelle et les besoins d'apprentissage des candidats en lien avec les éléments requis du cours menant à une QA.

#### Annexe D, 1<sup>re</sup> partie

#### Annexe D, 2<sup>e</sup> partie

#### Annexe D, spécialiste – Leadership

#### Apprendre et appliquer



#### Appliquer et étendre



#### Diriger et mener des recherches

Que doivent savoir les candidats sur la matière?  
Développer ses connaissances du contenu



Que doivent savoir de plus les candidats?  
Approfondir ses connaissances et mettre en place des stratégies



Comment les candidats deviennent-ils des leaders dans la matière?  
Développer ses compétences en leadership

Contenu dirigé par l'instructeur (expert dans la matière)



Contenu dirigé par l'instructeur et les candidats



Contenu dirigé par les candidats avec le soutien de l'instructeur

Coconstruction des objectifs d'apprentissage menée par l'instructeur



Responsabilité des objectifs d'apprentissage liés à la matière partagée entre les instructeurs et les candidats



Objectifs d'apprentissage développés par les candidats afin de transmettre leurs connaissances à autrui

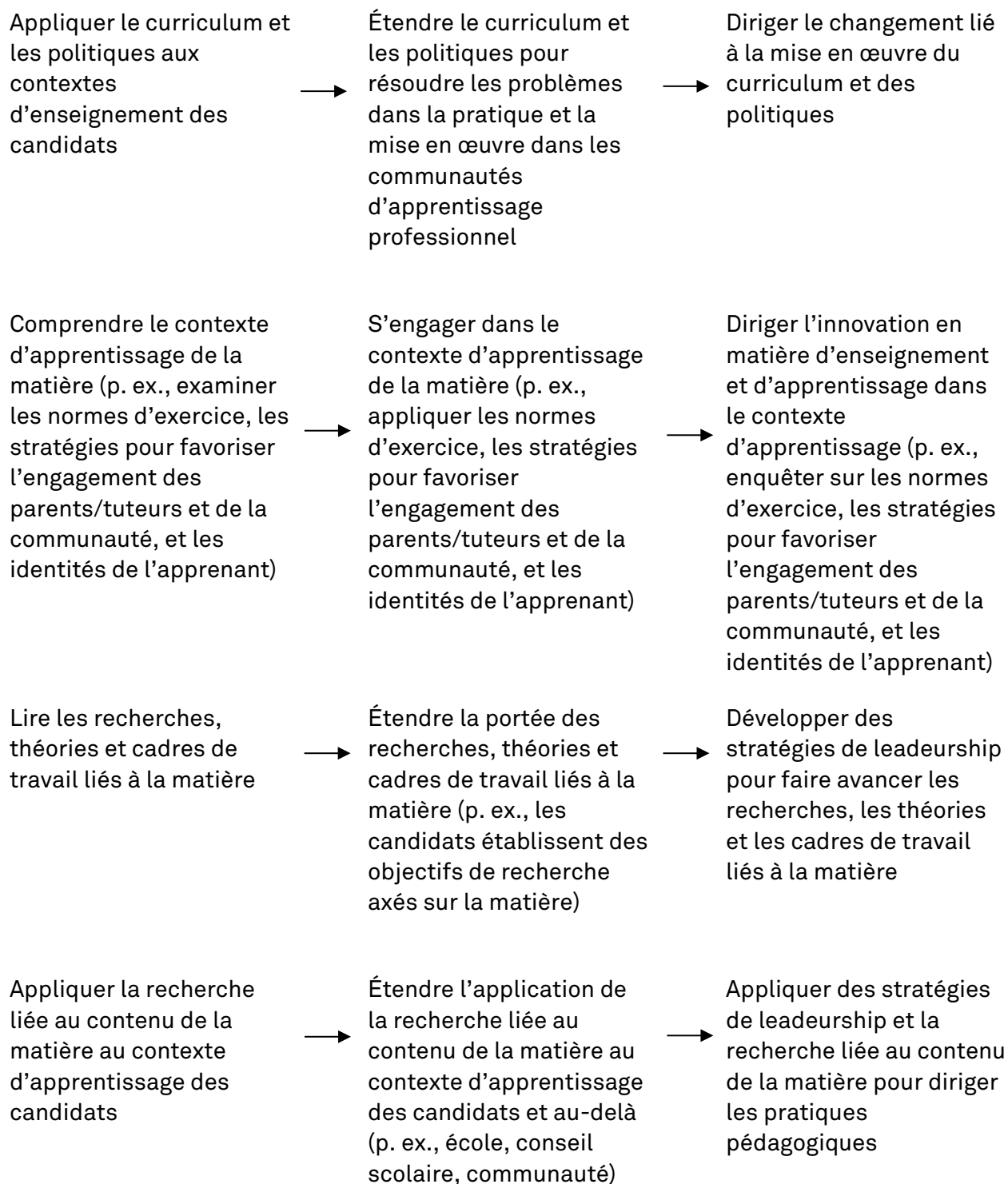
Comprendre la législation et les politiques pertinentes



Approfondir ses connaissances de la législation et des politiques pertinentes



Analyser la législation et les politiques pertinentes et mesurer les répercussions à l'échelle de l'école et du système



## Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D

Texte conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* :

### Annexe D, 1<sup>re</sup> partie

*Il s'agit du premier niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.*

#### Apprendre et appliquer

- Que doivent savoir les candidats sur la matière? Développer ses connaissances du contenu
- Contenu dirigé par l'instructeur (expert dans la matière)
- Coconstruction des objectifs d'apprentissage menée par l'instructeur
- Comprendre la législation et les politiques pertinentes
- Appliquer le curriculum et les politiques aux contextes d'enseignement des candidats
- Comprendre le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., examiner les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Lire les recherches, théories et cadres de travail liés à la matière
- Appliquer la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats.

### Annexe D, 2<sup>e</sup> partie

*Il s'agit du deuxième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.*

#### Appliquer et étendre

- Que doivent savoir de plus les candidats? Approfondir ses connaissances et mettre en place des stratégies
- Contenu dirigé par l'instructeur et les candidats
- Responsabilité des objectifs d'apprentissage liés à la matière partagée entre les instructeurs et les candidats
- Approfondir ses connaissances de la législation et des politiques pertinentes
- Étendre le curriculum et les politiques pour résoudre les problèmes dans la pratique et la mise en œuvre dans les communautés d'apprentissage professionnel
- S'engager dans le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., appliquer les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Étendre la portée des recherches, théories et cadres de travail liés à la matière (p. ex., les candidats établissent des objectifs de recherche axés sur la matière)

- Étendre l'application de la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats et au-delà (p. ex., école, conseil scolaire, communauté).

#### **Annexe D, spécialiste – Leadership**

*Il s'agit du troisième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.*

#### **Diriger et mener des recherches**

- Comment les candidats deviennent-ils des leaders dans la matière? Développer ses compétences en leadership
- Contenu dirigé par les candidats avec le soutien de l'instructeur
- Objectifs d'apprentissage développés par les candidats afin de transmettre leurs connaissances à autrui
- Analyser la législation et les politiques pertinentes et mesurer les répercussions à l'échelle de l'école et du système
- Diriger le changement lié à la mise en œuvre du curriculum et des politiques
- Diriger l'innovation en matière d'enseignement et d'apprentissage dans le contexte d'apprentissage (p. ex., enquêter sur les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Développer des stratégies de leadership pour faire avancer les recherches, les théories et les cadres de travail liés à la matière
- Appliquer des stratégies de leadership et la recherche liée au contenu de la matière pour diriger les pratiques pédagogiques.



## Annexe 2

### Bibliographie

- CANADIAN SOCIETY FOR YAD VASHEM. (s.d.) *Holocaust Education and Commemoration*.  
<https://www.yadvashem.ca/> [en anglais seulement; notre traduction]
- FRIENDS OF SIMON WIESENTHAL CENTER FOR HOLOCAUST STUDIES. (s.d.). <https://www.fswc.ca/>  
[en anglais seulement; notre traduction]
- LIBERATION75. (s.d.). *Educator Toolkit*. <https://www.liberation75.org/toolkit> [en anglais  
seulement; notre traduction]
- MALCOLM ROSS V. CANADA, CCPR/C/70/D/736/1997, Comité des droits de l'homme des Nations  
unies, 26 octobre 2000,  
<https://www.refworld.org/jurisprudence/caselaw/hrc/2000/en/19738> [accédé le 25  
avril 2024] (traduction de la décision en français : [Jurisprudence Database](https://www.refworld.org/jurisprudence/caselaw/hrc/2000/fr/19738)  
[ohchr.org](https://www.refworld.org/jurisprudence/caselaw/hrc/2000/fr/19738)) [accédé le 30 avril 2024])
- MUSÉE DE L'HOLOCAUSTE MONTRÉAL. (s.d.). *Histoire de l'Holocauste*. [Histoire de l'Holocauste |  
Musée de l'Holocauste Montréal \(museeholocauste.ca\)](https://www.museeholocauste.ca/)
- STATISTIQUE CANADA. (22 mars 2023a). *Les crimes haineux déclarés par la police, 2021*.  
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230322/dq230322a-fra.htm>
- STATISTIQUE CANADA. (3 mai 2023b). *Mois du patrimoine juif canadien 2023 : Célébration du  
patrimoine juif au Canada*. [Mois du patrimoine juif canadien 2023 : Célébration du  
patrimoine juif au Canada - Canada.ca](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/23-088-x/2023001/article/00001-eng.htm)
- YAD VASHEM. (s.d.) *Yad Vashem – The World Holocaust Remembrance Center*.  
<https://www.yadvashem.org/holocaust/about.html> [en anglais seulement; notre  
traduction]

Pour en savoir davantage :  
Ordre des enseignantes et  
des enseignants de l'Ontario  
101, rue Bloor Ouest  
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437.880.3000  
Sans frais (Canada et États-Unis) :  
1.833.966.5588  
Courriel : [info@oeeo.ca](mailto:info@oeeo.ca)  
[oeeo.ca](http://oeeo.ca)



**Ordre des enseignantes  
et des enseignants  
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation  
de l'enseignement en Ontario



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/ytfr](https://www.youtube.com/channel/UCt-0eeo-ca/ytfr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct-oeeo-ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/lifr](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo-ca/lifr)